



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 78418

Texte de la question

M. Franck Gilard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le traité d'amitié prévu entre la France et l'Algérie. Il souhaite connaître les principes et les buts de ce traité, ainsi que le calendrier de mise en oeuvre entre les deux pays.

Texte de la réponse

La signature du traité d'amitié entre l'Algérie et la France est une chance historique pour nos deux pays et nos deux peuples. Le traité d'amitié doit en effet consacrer le développement rapide de nos relations bilatérales, en particulier depuis la visite d'État du Président de la République en Algérie en mars 2003. Il répond aux intérêts bien compris de la France et de l'Algérie en ce qu'il doit permettre d'avancer sur les sujets les plus importants de notre relation, y compris les enjeux humains. À ce titre, les questions de calendrier passent au second plan face aux enjeux de la relation franco-algérienne. Aucune date n'est encore arrêtée et nous continuons à travailler avec les autorités algériennes pour être en mesure de signer le traité dans des termes qui rencontrent les intérêts français et algériens. Quel doit être l'objectif de ce traité d'amitié ? Il doit venir modeler un cadre institutionnel pour le développement de nos relations et du partenariat d'exception que nous bâtissons avec l'Algérie. Il doit, par ailleurs, définir les mécanismes de concertation politique et les orientations générales dans tous les domaines de notre coopération (politique, économique, consulaire, culturel, scientifique et technique...). La richesse de la relation franco-algérienne alimentera nécessairement une autre construction, celle du partenariat euro-méditerranéen. Le 1er septembre dernier est entré en vigueur l'accord d'association avec l'Algérie qui doit nous inciter à travailler encore plus à l'intégration du Maghreb arabe et à la promotion du partenariat sud-sud.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78418

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10680

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1211